



Traité Ketouvat

Michna 10 - Chapitre 7

וְאֵלּוּ שְׂכּוּפִין אוֹתוֹ לְהוֹצִיא, מִכָּה שְׁחִין, וְבַעַל פּוֹלִיפּוֹס, וְהַמְקַמֵּץ,
וְהַמְצַרֵּף גַּחֲשֵׁת, וְהַבֶּרֶסִי, בֵּין שְׁהִיו בָּם עַד שֶׁלֹּא נִשְׂאוּ וּבֵין
מִשְׁנִשְׂאוֹ נוֹלְדוּ. וְעַל כָּלֵן אָמַר רַבִּי מֵאִיר, אֵף עַל פִּי שְׁהִתְנָה
עִמָּה, יְכוּלָּה הִיא שְׂתֵּאמֹר, סְבוּכָה הָיִיתִי שְׂאֵנִי יְכוּלָּה לְקַבֵּל,
וְעַכְשָׁיו אֵינִי יְכוּלָּה לְקַבֵּל. וְחֻכָּמִים אוֹמְרִים, מְקַבֵּלֶת הִיא עַל
כְּרֻחָה, חוּץ מִמֵּכָה שְׁחִין, מִפְּנֵי שְׂמִמְקָתוֹ. מַעֲשֶׂה בְּצִידוֹן בְּבֶרֶסִי
אֶחָד שָׁמַת וְהָיָה לוֹ אֶחַ בֶּרֶסִי, אָמְרוּ חֻכָּמִים, יְכוּלָּה הִיא שְׂתֵּאמֹר,
לְאַחִיר הָיִיתִי יְכוּלָּה לְקַבֵּל, וְלֹךְ אֵינִי יְכוּלָּה לְקַבֵּל:

Voici ceux qui sont tenus de répudier la femme (et de donner le douaire) : le lépreux, celui qui a un polype, l'ouvrier fermenteur (dans les choses d'un odeur infecte), le fondeur en cuivre et le tanneur, n'importe que ce soient des travaux nouveaux, ou d'une date antérieure au mariage ; car pour tous, observe Rabbi Méïr, malgré la condition faite d'avance, la femme peut dire qu'elle avait cru pouvoir les supporter, mais elle s'aperçoit maintenant qu'elle ne le peut pas. Les autres Sages disent : Si la femme a connu ces défauts avant le mariage, elle est obligée de les supporter, excepté la lèpre, parce que le coït est nuisible au mari lépreux. Un fait s'est présenté à Tsidone, où une femme avait un mari tanneur ; le mari étant mort (sans enfant), son frère, qui exerçait le même métier, voulait accomplir le Lévirat (épouser sa belle-sœur veuve) ; mais les Sages ont rendu la décision que la femme a le droit de dire qu'elle a pu supporter son mari, mais qu'elle ne pourra pas supporter le frère défunt.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions